

---

**inFO Mail n°37– 19 février 2015****Merci de transmettre à tous vos collègues**

---

## **RYTHMES SCOLAIRES**

**« Il faut que ça cesse ! »**

---

Fin Novembre 2014, à l'initiative du SNUDI-FO avec la Fédération FO de l'Enseignement et la Fédération FO des personnels territoriaux, plus de 250 délégués enseignants et territoriaux ont participé à la Conférence nationale à Paris.

**Pour la suspension immédiate de la mise en œuvre des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires et leur abrogation**

En dressant l'acte d'accusation de la réforme, les délégués des départements ont exprimé le sentiment de tous : **il faut que ça cesse !**

C'est ce qu'ils ont exprimé lors de la délégation reçue au ministère le soir-même.

**[Voir >ICI< le compte rendu complet de cette conférence](#)**

Les témoignages d'enseignants sur les conséquences de la réforme continuent de nous parvenir et ne peuvent que nous conforter pour dire :

***Pour FO et les personnels, ce qui était vrai en 2014, est toujours d'actualité en 2015 !***

---

## **A propos de la nouvelle circulaire sur les PEDT**

### **► Un PEDT obligatoire pour les communes**

La Ministre de l'Education nationale vient de publier une nouvelle circulaire « *Instruction pour la promotion de la généralisation des PEDT sur l'ensemble des territoires* », dans l'objectif de généraliser les PEDT, au prétexte de pérenniser le fond d'amorçage aux communes.

Inquiète du peu de PEDT signés à ce jour, elle déclare : « *Si le chiffre est faible, en effet, cela s'explique très facilement par le fait que jusqu'à présent, le PEDT n'était pas imposé aux communes* ».

Par cette mesure, les activités périscolaires deviennent quasiment obligatoires et l'aide de l'Etat (400 millions d'euros en 2015-2016) sera destiné uniquement aux communes ayant établi un PEDT sur leur territoire.

### **► Des enseignants soumis aux décisions des Maires**

La circulaire précise que le PEDT est bien « *à l'initiative des élus* » et que les services de l'Etat accompagnent les décisions des Maires qui auront toute autorité sur les PEDT en articulant les temps périscolaires, scolaires et extrascolaires... **et donc sur les enseignants !**

**C'est la fin de l'école de la République qui est remplacée par l'Ecole des Territoires !**

## ► Une pédagogie adaptée au PEDT

La circulaire insiste : « *la cohérence entre le programme d'activités périscolaires et les projets d'école doit être recherchée* » ! **Les enseignants seraient ainsi sommés de « mettre en cohérence » leur pédagogie, leurs horaires de travail avec le PEDT !** Les élus politiques pourront donc, au nom de la cohérence éducative du PEDT qu'ils initient, contrôler la pédagogie et les contenus des enseignements.

## ► Des directeurs d'école sollicités pour la rédaction des PEDT

Les directeurs d'école devraient être les garants de la « *cohérence entre le programme d'activité périscolaires et les projets d'école* ».

La mise en œuvre du nouveau référentiel métier des directeurs (BO spécial du 11 décembre) précise en effet que le directeur « *représente l'institution scolaire auprès de la commune pour la définition et le pilotage des politiques éducatives territorialisées* ».

**Les directeurs seront-ils encore fonctionnaires d'Etat... ou agents de l'Etat en détachement ?**

Et le ministère ose encore parler de « *simplification des tâches des directeurs d'école* » (circulaire n°2014-138 du 23 octobre 2014) !

**Il s'agirait d'empiler des responsabilités et des tâches nouvelles afin de placer les directeurs en position de subalterne des élus dans le cadre des PEDT pour faire passer la réforme des rythmes scolaires.**

**Le but recherché par le gouvernement, c'est l'éclatement de l'Ecole de la République et la soumission des enseignants aux collectivités locales !**

Depuis mars 2013, le SNUDI FO alerte les enseignants sur la territorialisation de l'école et l'attaque sans précédent sur notre statut de fonctionnaire d'Etat

**FO continue à demander l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation du décret !**

---

## Le nouveau projet marseillais

A Marseille, le dispositif expérimental en vigueur arrive à terme de son année d'existence. Le Maire a pris l'initiative de d'installer un comité de pilotage du PEDT avec l'ensemble des « *acteurs de la communauté éducative* » afin de « *proposer un nouveau dispositif amélioré qui garantisse une meilleure répartition des apprentissages tout au long de la semaine, et permettre de renforcer la professionnalisation des animateurs qui interviennent auprès des enfants* » (D. CASANOVA)

**Le SNUDI FO 13 a refusé de participer à cette structure (voir le courrier au Maire [>ICI<](#)).**

Comme en 2014, le SNUDI FO estime que ce n'est pas le rôle d'un syndicat de participer à un comité de pilotage qui réfléchit à la mise en place d'une réforme, rejetée par une très grande majorité des collègues que nous représentons, et contraire à toutes les revendications que nous portons !

**Les premiers résultats de cette consultation ont largement été rapportés par la presse cette semaine :**

- **2 groupes d'écoles qui seraient partagés par mairie de secteur avec un mardi après-midi ou un jeudi après-midi libéré pour les TAP**
  - **Un financement de 2 € par enfant et par semaine demandé aux familles**
  - **Une consultation des conseils d'école sur ces deux annonces**
-

## Consultation des conseils d'école et consignes du SNUDI FO

Toutes les communes sont obligées de consulter les conseils d'école afin de déterminer les demandes de reconduction, de nouvelles expérimentations ou de sortie du dispositif en matière de rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

Comme l'an passé, les Conseils d'École sont réunis pour se prononcer **dans l'urgence** sur de nouvelles organisations du temps scolaire **arrêtées par les élus locaux**, pour « *choisir* » entre tel ou tel projet.

### **A Marseille, les conseils d'école seront consultés sur cette question dans la période du 12 au 18 mars 2015.**

La Mairie signale aux équipes enseignantes que dans l'hypothèse où la majorité des conseils d'école refuseraient ce nouveau plan de déstructuration de l'école, ce sera les dispositions du décret Peillon sur les rythmes scolaires qui serait appliqué : semaine classique avec sortie des élèves à 15h45 au lieu de 16h30.

Le SNUDI FO 13 condamne toutes ces pressions sur les équipes enseignantes dues à la mise en place d'une réforme massivement rejetée.

**Le SNUDI FO rappelle aux collègues qu'ils n'ont pas obligation à émettre un avis et les invite à adopter en cette circonstance des motions exigeant l'abandon de la réforme des rythmes scolaires.**

**Pour tout problème, toute question, contactez le SNUDI-FO !**

---

Au niveau national, la fédération FO de l'enseignement a proposé de s'adresser aux autres fédérations de l'Education nationale et des agents territoriaux pour une nouvelle rencontre sur ce dossier et poursuit la campagne de signatures de la « Lettre ouverte » à la ministre pour la suspension immédiate de la réforme, cadre de toutes les attaques, et l'abrogation des décrets.

**Nous vous invitons à continuer de faire signer massivement la lettre ouverte à la ministre.**

[Téléchargeable >ICI<](#) et à renvoyer au plus vite au SNUDI FO 13

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FO**  
07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.27.02.14.16

**Pour vous défendre, syndiquez-vous !**  
**Plus nombreux, nous serons plus forts !**

**FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !**  
**FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !**

[>ICI< Formulaire d'adhésion](#)